

Paul Magnette sera sans pitié avec les organes consultatifs

WALLONIE Le ministre-président promet une réforme sans tabou afin de « réinventer la fonction consultative »

Simplifier à tous les niveaux, imposer des cures d'amalgamation ici, couper dans le gras là-bas, chasser les doubles emplois, traquer les structures inutiles et éclaircir le paysage institutionnel : devenue pleinement adulte avec les nouvelles compétences conférées par la sixième Réforme de l'Etat, la Wallonie doit faire le ménage dans ses instances pour être pleinement efficace.

Le MR porte cette revendication depuis longtemps. Il en aurait fait une de ses priorités s'il avait été appelé à composer un gouvernement. Sur les bancs de l'opposition, les libéraux tendent donc l'oreille pour débusquer tout signe qui irait dans le sens espéré de la part du gouvernement PS-CDH.

Le député Jean-Luc Crucke a ainsi entendu que Paul Magnette (PS) souhaite réformer la fonction consultative. Ce n'est pas réellement une surprise, mais le ministre-président s'en est dernièrement ouvert devant les partenaires sociaux rassemblés à l'Elysette. Le libéral a cherché à en savoir plus au parlement.

La fonction consultative ? On parle de ces structures dont une foule de procédures prévoient

qu'elles rendent un avis autorisé en cas de législation ou de débats sur des questions de fond (voir ci-contre), ou parfois qu'elles accordent des agréments.

La Wallonie a multiplié ces conseils, comités et autres commissions. C'est même une championne du genre. Une propension à la consultation qui a le mérite d'éclairer les décideurs et d'impliquer la société civile dans les choix politiques, mais qui peut aussi alourdir voire retarder des procédures au-delà du raisonnable.

Jusqu'où le gouvernement wallon pourrait-il aller ? Paul Magnette semble bien décidé à frapper fort. Il l'a dit l'autre jour au parlement wallon : « *Notre volonté est de travailler sans tabou, de repartir d'une page blanche et de faire tabula rasa des modèles de consultation actuels.* »

« Tabula rasa » (table rase) ? Voilà une expression forte qui risque de faire parler d'elle. La déclaration de politique régionale évoquait quant à elle « *une réduction significative du nombre d'organismes, en simplifiant le fonctionnement et en améliorant la représentativité démocratique* », ce qui n'était

déjà pas si mal.

En fait, « *le champ de la réforme sera très large* », prévient aujourd'hui le ministre-président. Sont visés « *l'ensemble des conseils, commission et comités d'avis, des commissions d'agrément et des commissions de contrôle dont le secrétariat est assuré par le Conseil économique et social ou par l'administration.* »

Il se disait que l'analyse porterait sur 35 structures. Ce sera plus. Dans un premier temps, il s'agira d'évaluer les missions de ces instances, leur coût et leur plus-value, ainsi que leur organisation interne. Ce chantier sera mené par le gouvernement en collaboration avec les partenaires sociaux.

Ensuite, tout est possible : disparition, regroupement, fusion, composition revue et corrigée et/ou modernisation pour prendre en compte les nouvelles missions transférées dans le cadre de la Réforme de l'Etat.

Une certitude : Paul Magnette est bien décidé à frapper fort. « *Il s'agit de réinventer la fonction consultative en Wallonie* », dit-il de manière très ambitieuse. On n'a pas fini d'en parler, c'est certain. ■

ERIC DEFFET

EXEMPLES

Petit florilège

La matière étant transversale, c'est le ministre-président en personne qui guidera la réforme qui se prépare. Mais l'inflation de commissions et de comités en tous genres concerne la plupart des ministres du gouvernement wallon. Chacun d'entre eux a donc pour mission de dresser la liste des instances visées dans le cadre de ses compétences et d'établir un rapport objectif sur leur fonctionnement et

leur utilité. Voici un petit florilège non exhaustif des institutions concernées, sans préjuger de leur avenir évidemment : le comité d'accompagnement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale, la commission d'agrément des associations de santé agréées, la commission d'avis concernant la valorisation des terroirs, le conseil supérieur des villes, communes et provinces de Wallonie, les conseils supérieurs de la chasse et de la pêche...

E.D.